

Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies

[Des lettres identiques à celle reprise ci-dessous ont été soumises aux présidents des Comités du Conseil de sécurité suivants :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)]

New York, le 30 Avril 2007

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément à la procédure figurant en annexe de la résolution 1730 du Conseil de sécurité, qui précise qu' «un état peut instaurer une règle selon laquelle ses ressortissants et ses résidents devront faire parvenir directement leur demande au point focal » et que « pour ce faire, il devra adresser au Président du Comité une déclaration qui sera publiée sur le site web du Comité », les ressortissants français et les résidents en France désireux de soumettre au Comité une demande de radiation devront le faire par l'intermédiaire du point focal créé en application de la résolution 1730 du Conseil de sécurité.

Les ressortissants français et résidents en France qui adresseraient leur demande de radiation aux autorités françaises seront informés de cette procédure et invités à transmettre leur demande au point focal.

Je vous serais reconnaissant de faire figurer cette déclaration sur le site Internet du Comité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

(Signé) Jean-Marc **de La Sablière**
Ambassadeur
Représentant Permanent
